

# C.S.O.



## PRESENTATION

Discipline n°1 en France depuis de nombreuses années, le concours de saut d'obstacles exige du cheval qu'il consacre toute son attention et sa puissance au service de l'homme qui le monte. La technique, l'agilité, la vitesse et l'appréciation sont les ingrédients de cette pratique qui fascine un large public par sa beauté et la compréhension aisée de ses règles.

## LES ACTEURS DU CSO

- L'organisateur : il est à l'initiative du concours, c'est lui qui réunit les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement des épreuves.
- Le chef de piste : il est responsable de l'agencement de la piste, de l'harmonie du tracé et du respect des côtes.
- Le jury : il évalue le parcours des cavaliers en fonction du barème défini et établit le classement, il veille au respect du règlement et assure la transmission des résultats aux instances officielles
- Le chef de paddock : il est chargé d'organiser et surveiller la détente des chevaux avant leur entrée sur le parcours.

Ouverte à tous, cette discipline regroupe un grand nombre de cavaliers qui pratiquent le saut d'obstacles dans le but de concourir mais aussi pour le plaisir et les sensations qu'il procure. C'est aussi une préparation à une équitation plus complète qui mènera le pratiquant vers des disciplines

différentes où l'aptitude à franchir des obstacles est sollicitée : TREC, concours complet par exemple ou plus simplement la balade et la randonnée.

Le saut d'obstacles met en scène un cavalier et son cheval sur un terrain clos jalonné d'obstacles. Les barres et les éléments qui les composent sont mobiles et tombent s'ils sont percutés. Dès lors, il s'agit pour le couple cavalier-cheval de franchir ces obstacles dans un ordre précis et en un temps donné. Des pénalités en points ou en temps sont attribuées en cas de refus, de chute ou lorsqu'une ou plusieurs barres tombent.

Cette discipline demande au cavalier et à son cheval un accord parfait car de nombreux paramètres tels que l'impulsion, la vitesse, la trajectoire, le nombre et la longueur des foulées doivent se combiner afin de garantir un parcours sans faute. L'appréciation du cavalier et la bonne communication qu'il aura avec son cheval seront les garants de cette réussite.

### **ETONNANT NON ?**

Contrairement à ce que l'on a longtemps cru, la taille d'un cheval n'est pas déterminante dans ses performances : - Japeloup : médaille d'or au JO de Séoul en 88 faisait 1,58 m - Milton : double vainqueur de la coupe du monde en 89 et 90 toisait 1,62 m

Lors des compétitions, c'est le chef de piste qui est chargé de l'élaboration des parcours. Il agence la piste, définit les dimensions et le type des obstacles en fonction du niveau de l'épreuve et des caractéristiques du terrain. Puis, c'est le temps de la " reconnaissance " qui permet au cavalier de découvrir à pied les obstacles, leurs difficultés techniques et de mémoriser leur ordre et sens de franchissement.

En règle générale, deux méthodes sont utilisées pour l'appréciation des parcours : le barème A avec des pénalités en points selon les fautes commises et le barème C, qui transforme les fautes en secondes additionnelles ajoutées au temps du parcours. Dans un cas, il faut faire le moins de points possibles, dans l'autre le moins de temps possible. Les ex-aequo en nombre de points peuvent être départagés par le temps du parcours ou une épreuve complémentaire, appelée barrage.

### **LES MOTS DU CSO**

Stationatta : obstacle droit

Oxer : obstacle large

Spa : obstacle de volée

Combinaison : ensemble d'obstacles rapprochés se négociant en tenant compte les uns des autres

---

Le concours de saut d'obstacles (C.S.O.) est une des trois disciplines équestres présentes aux Jeux Olympiques avec le Concours Complet d'équitation (C.C.E.) et le dressage.

Les chevaux utilisés sont de toutes races et de toutes les tailles. L'important étant l'adéquation entre le niveau du cheval et la difficulté du concours. De même, les cavaliers disposent d'une large gamme d'épreuves leur permettant de progresser et de se mesurer à des cavaliers de même niveau ou de niveau supérieur dans des épreuves ouvertes.

Les jeunes cavaliers évoluant à poney bénéficient d'épreuves adaptées à leurs âges, leurs niveaux et la taille de leurs poneys.

De nombreux concours officiels et d'entraînement sont organisés au sein des clubs réunissant chaque week-end de nombreux participants.

Aujourd'hui, la France est très impliquée dans l'organisation de compétitions nationales et internationales. Les cavaliers français évoluent aux meilleurs niveaux et les épreuves de CSO sont de plus en plus populaires. Les terrains, aux dimensions raisonnables, se prêtent bien aux manifestations publiques de même que les règlements sont suffisamment simples pour que les spectateurs se prennent au jeu. Et pourtant, cette discipline est assez récente...

## **Un brin d'histoire...**

L'homme a, de tout temps, associé le cheval à ses activités : vie quotidienne, travail, guerre et loisirs. Il est à peu près certain que le cheval saute des obstacles depuis longtemps mais on note un intérêt tout particulier pour cette aptitude au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

A cette époque, en Grande-Bretagne, la chasse est une activité très prisée d'autant que les campagnes abritent alors quantité de gibier et d'animaux nuisibles à pourchasser. Les Anglais et les Irlandais s'élancent alors à fond de train aux trousses de leurs proies accompagnés de meutes aboyantes et déterminées. Très vite, il apparaît que les chevaux, capables de franchir les obstacles naturels (troncs couchés, rivières...) et de galoper sur tous types de terrains, sont les plus efficaces pour ce genre d'activité. Par ailleurs, l'édiction de lois sur le clôturage des propriétés impose l'installation de barrières, murets et clôtures... autant d'obstacles à franchir !

Dès lors, les cavaliers anglo-saxons se soucient d'apprendre à sauter à leurs chevaux et exigent de leurs montures de savoir franchir n'importe quel obstacle tout en gardant un rythme soutenu. De là naissent les premiers grands steeple-chases et les parcours d'obstacles qui permettent aux hommes d'évaluer les chevaux et de se mesurer les uns aux autres.

La France commence elle aussi à s'intéresser à ces nouvelles activités. En 1865, le Marquis de Mornay crée la Société Hippique Française (SHF) qui a comme vocation de mettre en valeur l'élevage et de développer la pratique et le goût de l'équitation. En 1870, la SHF introduit dans son programme des épreuves de saut et, en 1882, paraît le premier règlement de concours hippique.

Dès lors, de nombreuses épreuves voient le jour préfigurant les grandes disciplines équestres d'aujourd'hui. Le début du XX<sup>ème</sup> siècle voit tomber des records de saut en hauteur : 2,35 m en 1906, 2,36 m à Vittel en 1912, 2,38 m en 1933 jusqu'au fameux 2,47 m franchit en 1949 par le cavalier chilien Alberto Larraguibel.

Aujourd'hui, les épreuves de puissance sont rares, les cavaliers hésitent à lancer leurs chevaux sur des obstacles énormes au risque d'imposer à l'animal un effort trop intense. L'harmonie et la complicité sont recherchées sur des parcours très techniques et souvent spectaculaires.

## **POINT REGLEMENT**

Les pénalités :

Au barème A : Une barre tombée : 4 points / Premier refus : 4 points / Deuxième refus : 4 points / 3ème refus : élimination / Chute : élimination / dépassement de temps : 1/4 point par seconde

Au barème C : 4 ou 3 secondes pour une barre tombée sont ajoutées au temps de parcours.

Les barèmes :

- Barème A au chrono : il faut faire le moins de points en un minimum de temps. Un barrage éventuel peut être couru pour départager les cavaliers ex-aequo.

- Barème C : il faut être le plus rapide, chaque barre tombée pénalise de 3 ou 4 secondes le cavalier, les refus ne sont pas pris en compte à l'exception du 3ème qui élimine le cavalier.

Note : les barrages peuvent être « intégrés » (parcours à faire sans faute et barrage sur les derniers obstacles du parcours) ou immédiats (après quelques secondes de récupération et un sans faute, le cavalier repart sur le barrage).